

## **La recherche scientifique au Québec : Non à une dérive inquiétante**

A l'heure où le Québec doit faire face à d'importants défis liés à une conjonction de phénomènes qui ébranlent à la fois les institutions et les esprits : dérèglement climatique; développement mal maîtrisé de l'intelligence artificielle; adaptation aux flux migratoires; transformations démographiques; prolifération des conflits militaires, etc., il est paradoxal de voir le gouvernement du Québec déposer un projet de loi qui risque d'affaiblir considérablement la recherche qui porte sur ces grands défis de société.

Directeurs et directrices de regroupements stratégiques et centres de recherche financés par le Fonds de recherche du Québec – Société et Culture (FRQSC), nous sommes à la tête des grands ensembles qui structurent la recherche au Québec depuis deux décennies, à l'interface des milieux scientifiques et de pratique. C'est à ce titre que nous souhaitons aujourd'hui exprimer notre très vive inquiétude concernant le projet de loi No 44 déposé le 7 février dernier par le gouvernement.

Ce projet de loi prévoit, en effet, l'abolition des trois Fonds de recherche du Québec existant (santé; nature et technologie; société et culture) et la création d'un seul Fonds, dont la responsabilité ne relèverait plus du ministère de l'Enseignement supérieur, mais bien du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Le projet de loi évoque la recherche « libre », mais rien n'indique que cette liberté ne sera pas bridée par les injonctions du ministère, notamment en matière de fléchage des fonds attribués au FRQ.

Nous craignons que la recherche fondamentale et critique dans le secteur de la culture et de la société en général, laquelle n'est pas d'emblée porteuse de promesses d'innovation technologique ou de développement économique, redevienne le parent pauvre du financement de la recherche au Québec. En effet, il n'y a rien dans le projet de loi qui garantisse que le développement de la recherche dans ce secteur sera considéré à partir d'une vision qui en respecte l'intégrité. Cette inquiétude s'accroît lorsque l'on constate que le conseil d'administration du nouveau Fonds sera constitué pour les deux tiers de membres choisis par le gouvernement et n'ayant aucun lien avec le monde de la recherche. À ce titre, pour être cohérent, si le rôle du FRQ est de promouvoir et de financer la recherche et la « diffusion des connaissances dans tous les domaines », une représentation effective du monde de la recherche doit être au cœur de tout projet de transformation.

En bref, nous déplorons qu'un projet de loi aussi important pour la recherche au Québec ne fasse pas l'objet d'un plus ample débat, permettant à toutes les parties prenantes de s'exprimer et d'être entendues. Seules quelques organisations ont été invitées à participer aux consultations particulières tenues en commission parlementaire et réduites à deux courtes journées les 20 et 27 mars. Cela est nettement insuffisant étant donné l'importance cruciale des enjeux soulevés par le projet de loi, enjeux que l'on ne saurait réduire à de simples questions d'efficacité administrative ou de « synergies ». Le gouvernement mène ainsi au pas de charge

une transformation majeure du milieu de la recherche scientifique au Québec sans un véritable processus de consultation.

Dans le contexte actuel, le Québec a besoin que ses chercheurs et chercheuses dont les travaux portent sur la société et le monde de la culture puissent le faire dans un écosystème qui valorise et soutienne au mieux leurs efforts. La volonté du gouvernement du Québec d'abolir le Fonds de recherche du Québec – Société et Culture pour le fondre dans un ensemble mal défini, sous la tutelle d'un ministère voué essentiellement au développement économique, nous semble aller dans une direction inquiétante.

Voilà pourquoi il est impératif de redresser la barre, de revoir au plus vite le processus de consultation et ainsi de reprendre sur de meilleures bases la discussion cruciale sur l'avenir du financement de la recherche au Québec.

Michel Duchesneau, directeur, Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique (OICRM)

Dominique Leydet, directrice, Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ)

Sylvain A. Lefèvre, directeur, Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)

Vivek Venkatesh, directeur, Centre d'études sur l'apprentissage et la performance (CEAP)

Ryoa Chung, co-directrice, Centre de recherche en éthique (CRÉ)

Marie-Andrée Roy, co-directrice, Réseau québécois en études féministes (RéQEF)

Fabrice Marandola, directeur, Centre Interdisciplinaire de Recherche en Musique, Médias et Technologie (CIRMMT)

Francine Descarries, directrice, Réseau québécois en études féministes (2010-2019)

Florence Millerand, directrice, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST)

Marc André Bernier, directeur, Centre interuniversitaire de recherche sur la première modernité (CIREM 16-18)

Sofian Audry, co-directeur, Hexagram, Réseau de recherche-crédation en arts, cultures et technologies

Gregor Murray, directeur, Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT)

Chantal Maillé, co-directrice, Réseau québécois en études féministes (RéQEF)

Sandra Breux, directrice, Réseau Villes Régions Monde (VRM)

Jean-François Gauvin, directeur, Centre de recherche Cultures-Arts-Sociétés (CELAT)

Kristin Voigt, co-directrice, Centre de recherche en éthique (CRÉ)

Nicolas Vermeys, directeur, Centre de recherche en droit public (CRDP)

Sophie Bergeron, directrice, Centre de recherche interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles (CRIPCAS)

Bertrand Gervais, directeur, Figura, Centre de recherche sur les théories et les pratiques de l'imaginaire

Geneviève Motard, directrice, Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA)

Jean-Marc Larrue, directeur, Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture au Québec (CRILCQ)

Frédéric Bastien, directeur, Centre pour l'étude de la citoyenneté démocratique (CÉCD)

Thierry Nootens, codirecteur, Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ)